

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE DELME
ET ENVIRONS
MAIRIE DE DELME – Tél. 03 87 01 37 19**

Nombre de délégués L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Saint Germain de Delme, après convocation légale sous la Présidence de Madame Francine FRANCOIS

En exercice : 26
Présents : 17
Votants : 18

Date de la convocation **3 mars 2025**

Etaient présents : Mme BOUCHY Angélique – BACOURT ; Mme FRANCOIS Francine, Mme BERETTA France, Mme CHABEAUX Elisabeth et M. GROSCLAUDE Xavier – DELME, M. ENGLER Alain – DONJEUX, M. DONATIN Alain – FONTENY, Mme RODRIGUEZ Ana et M GODFRIN Jean-Noël – HANNOCOURT ; Mme POULAIN Marion et Mme JACOB Alexandra – LANEUVEVILLE EN SAULNOIS, Mme BELLOY Laurence – MORVILLE SUR NIED ; Mme GEIS Virginie – ORIOCOURT, Mme LEGAYE Catherine et M GIRARD Emmanuel – PUZIEUX ; M. CEZARD Bertrand – VIVIERS ; M. PAUL Philippe – XOCOURT.

M. AUMONIER Jean-Pierre (XOCOURT) donne procuration à M. PAUL Philippe.

1- Budget Général – Restes à réaliser 2024

Madame la Présidente donne lecture aux membres du comité syndical, de l'état des « Restes à Réaliser ».

Après cet exposé et avant de procéder au vote du Compte Financier Unique, le comité syndical doit décider d'accepter les « Restes à Réaliser » indiqués :

- En dépenses à **33 935,70 €**
- En recettes à **6 944,00 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte, à l'unanimité, les « Restes à Réaliser » ci-dessus.

2- Budget Général – Compte Financier Unique 2024 -

Madame la Vice-Présidente donne lecture aux membres du comité syndical, du Compte Financier Unique 2024.

Le Compte Financier Unique 2024 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	:	575 375,56 €
Dépenses de fonctionnement	:	500 185,11 €
Solde d'exécution fonct. 2024	:	75 190,45 €
Solde d'exécution fonct. 2023	:	28 201,17 €

Recettes d'investissement	:	67 407,83 €
Dépenses d'investissement	:	121 485,15 €
Solde d'exécution invest. 2024	:	- 54 077,32 €
Solde d'exécution invest. 2023	:	82 984,55 €

Madame la Présidente se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical vote, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 présenté.

3- Budget Général – Affectation du résultat 2024 -

Madame la Présidente expose aux membres du comité du syndicat, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2024, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Un excédent d'investissement reporté de	:	82 984,55 €
Un déficit d'investissement 2024 de	:	<u>- 54 077,32 €</u>
		28 907,23 €
Un excédent de fonctionnement antérieur de	:	28 201,17 €
Un excédent de fonctionnement 2024 de	:	<u>75 190,45 €</u>
		103 391,62 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Reporter l'excédent d'investissement au compte « 001 – Excédent d'investissement reporté – recettes » de **28 907,23 €**
- Reporter l'excédent de fonctionnement au compte « 002 – Excédent de fonctionnement reporté – recettes » de **49 224,95 €**
- Reporter l'excédent de fonctionnement au compte « 1068 – Affectation en réserves – Recettes » de **54 166,67 €**

4- Transport scolaire – Participation financière

Madame la Présidente rappelle la délibération N°5 du 26 novembre 2024 qui acte la répartition du transport scolaire à la pause méridienne à compter de la rentrée 2024 et précise la répartition financière facturée aux communes en 2025.

Tableau de répartition du coût du transport global en fonction du nombre enfants inscrits

Commune	Nombre d'enfants	Cout du transport scolaire
BACOURT	8,5	1 175,97 €
DELME	8	1 106,80 €
DONJEUX	7,5	1 037,62 €
FONTENY	15	2 075,24 €
HANNOUCOURT	1	138,35 €
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	38,5	5 326,46 €
MORVILLE SUR NIED	9	1 245,15 €

ORIOCOURT	9	1 245,15 €
PUZIEUX	8	1 106,80 €
TINCRY	19	2 628,64 €
VIVIERS	11	1 521,84 €
XOCOURT	5,5	760,92 €
ORON	1	138,35 €
TOTAL	141	19 507,28 €

5- Divers